Études internationales



Matthews, Robert O. and Pratt, Cranford (Ed.) *Human Rights in Canadian Foreign Policy*. Montréal, McGill-Queen University Press, 1988, 386 p.

Stéphane Roussel

Volume 21, numéro 1, 1990

URI : https://id.erudit.org/iderudit/702647ar DOI : https://doi.org/10.7202/702647ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé) 1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Roussel, S. (1990). Compte rendu de [Matthews, Robert O. and Pratt, Cranford (Ed.) *Human Rights in Canadian Foreign Policy*. Montréal, McGill-Queen University Press, 1988, 386 p.] *Études internationales*, 21(1), 206–208. https://doi.org/10.7202/702647ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



1987. L'annuaire établit également un bon équilibre entre les articles consacrés à la théorie du droit international et ceux traitant de sujets plus pratiques ou d'intérêt plus immédiat, ce qui en fera un instrument de référence fort précieux tant pour l'étudiant que pour le praticien du droit.

André FARAND

Ministère des Affaires extérieures Ottawa

> MATTHEWS, Robert O. and PRATT, Cranford (Ed.) *Human Rights in Ca*nadian Foreign Policy. Montréal, McGill-Queen University Press, 1988, 386p.

Depuis le milieu des années '70, les questions relatives aux droits de la personne occupent une place grandissante dans les préoccupations de la population et des dirigeants canadiens. La politique extérieure tend à faire écho à ces préoccupations en accordant une attention de plus en plus marquée aux violations de ces droits à l'étranger. Ce n'est que récemment que ces questions ont commencé à faire l'objet d'une étude systématique dans le cadre bien précis de la politique extérieure menée par le Canada. Bien que de nombreux articles soient parus sur ce sujet, Human Rights in Canadian Foreign Policy est l'un des premiers ouvrages à brosser un portrait général des activités canadiennes à ce niveau et, à ce titre, contribue certainement à combler une lacune.

R.O. Matthews et C. Pratt, qui dirigent ce collectif, ouvrent la voie en développant les concepts fondamentaux et en identifiant les questions et les problèmes soulevés par l'activité internationale du Canada à l'égard des droits de la personne (obligations, moyens, limites imposées par le respect de la souveraineté, etc.). Si les

deux auteurs reconnaissent que le concept de « droits de la personne » doit, au sens large, englober tant les libertés individuelles que les droits collectifs et les droits socio-économiques, ils accordent cependant un statut particulier aux « droits fondamentaux » (« basic rights »), c'est-à-dire à l'ensemble des droits sans lesquels la jouissance de toute autre forme de liberté reste aléatoire (habeas corpus, droit à l'accès aux biens de subsistance, non-recours à la torture, non-recours aux exécutions sommaires).

L'objet de cet ouvrage est de faire un tour d'horizon de l'expérience canadienne à l'égard des droits de la personne, d'identifier les problèmes et les contradictions dans la politique étrangère et, dans une moindre mesure, d'indiquer les correctifs pouvant y être apportés. Ainsi, si l'ouvrage a principalement une fonction explicative, il n'en garde pas moins une certaine tendance normative.

A l'instar de nombreux collectifs, cet ouvrage n'est pas organisé autour d'une thèse centrale. Comme nous le verrons plus loin, les auteurs ayant collaboré à la rédaction restent divisés sur plusieurs éléments fondamentaux. Pourtant, la plupart d'entre eux partagent une attitude très critique à l'égard de la mise en oeuvre des politiques canadiennes en matière de droits de la personne. Ils soulignent, sous des éclairages différents, un phénomène qu'auront déjà constaté bon nombre d'observateurs de la politique extérieure canadienne: la rhétorique officielle pour le moins vigoureuse face aux violations des droits de la personne à l'étranger ne se traduit, dans de nombreux cas, que par des mesures timides et nettement insuffisantes. Plusieurs auteurs cherchent d'ailleurs à expliquer cette dichotomie, notamment en accordant une attention toute particulière aux « interférences » et aux contradictions entre les politiques de promotion

des droits de la personne et les autres champs d'activités de la politique extérieure.

Sans parler d'exhaustivité, cet ouvrage offre au lecteur un tour d'horizon relativement complet de la question. La première partie de l'ouvrage est consacrée aux éléments relevant de la politique intérieure (« domestic context ») qui contribuent à façonner la politique extérieure à l'égard des droits de la personne. R. Manzer pose les premiers jalons en analysant les fondements de la tradition canadienne dans ce domaine et en exposant les grandes lignes des courants qui ont marqué notre histoire. Les articles suivants, produits par K.R. Nossal d'une part et V. Berry et A. McChesney d'autre part, offrent certains éléments de réponse expliquant la timidité des gestes accomplis par le gouvernement canadien. Le premier met essentiellement l'accent sur les contraintes qu'imposent les « alliances » et les liens privilégiés qui unissent Ottawa et Washington, tandis que les seconds s'intéressent aux problèmes organisationnels au sein de l'appareil gouvernemental.

La seconde partie touche aux activités du Canada dans les fora multilatéraux. Parmi ceux-ci, le plus connu reste sans doute la Commission des Nations Unies sur les Droits de la Personne, traité en détails par J. Foster. Également très connu, le Comité sur les Droits de la Personne, indirectement lié au premier, fait l'objet d'un article de C.J. Nolan. H.G. Skilling examine les efforts de la délégation canadienne dans la promotion des contacts humains et des droits de la personne à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), mettant notamment l'accent sur la Conférence d'Ottawa spécialement consacrée à ces questions. De son côté, K. Kaplansky se penche sur l'Organisation Internationale du Travail, l'un des plus anciens fora multilatéraux intéressés par les questions relatives aux droits de la personne. Enfin, R. Pratt clôt cette seconde partie par une analyse de la participation canadienne aux organisations financières internationales (Banque mondiale, FMI, Banque Inter-Américaine de Développement), et s'interroge sur les réticences des représentants canadiens à considérer le respect de ces droits comme un critère d'importance lorsque vient le temps de sélectionner les États récipiendaires de prêts ou de crédits.

La troisième partie traite de la promotion des droits de la personne dans les relations bilatérales du Canada. Les deux premiers chapitres s'intéressent à ces relations dans le cadre de domaines fonctionnels. Ainsi, T. A. Keenlevside s'interroge sur la pertinence de lier les programmes d'aide au développement au respect des droits de la personne et suggère une réorientation de la stratégie canadienne, tandis que E. Regehr évoque le problème de la vente de matériel militaire aux États qui violent ces droits. Les derniers chapitres sont consacrés à des études de cas, soit les relations du Canada avec les États d'Amérique Centrale (F. Arbour), avec la Pologne (S.S. Miller), et avec l'Afrique noire et la République Sud-africaine (R.E. Howard). Bien que ces trois cas soient sans doute significatifs, on peut regretter que cet ouvrage ne présente aucune étude consacrée à l'attitude du gouvernement face aux violations des droits humains dans le conflit israélo-palestinien, ne serait-ce qu'en raison des passions que soulèvent ces questions parmi la population canadienne.

L'ensemble des textes réunis dans cet ouvrage, tous produits par des spécialistes reconnus dans leur domaine respectif, se caractérisent par leur très haute qualité, tant au plan du contenu qu'au niveau méthodologique. Les exposés sont clairs, bien présentés et, surtout, bien documentés, 208 LIVRES

comme en témoigne l'abondance des références bibliographiques.

La diversité des dimensions du sujet traité entraîne presqu'inévitablement des divergences entre les auteurs. Ainsi, à titre d'exemple, certains auteurs, et notamment ceux traitant des relations avec les pays de l'Est, ne semblent pas partager la « préférence » de Matthews et Pratt pour les droits fondamentaux. Loin de chercher à masquer ces divergences, ces derniers consacrent une grande partie de leur conclusion à l'examen des questions qui divisent les intervenants, tant au niveau politique qu'académique. À la lumière des travaux de leurs collaborateurs, Matthews et Pratt reviennent notamment sur le débat portant sur le respect de la souveraineté, ainsi que sur les contradictions entre les impératifs de la promotion des droits de la personne et les intérêts liés aux autres domaines de la politique étrangère.

La diversité des sujets appelle également une diversité dans les approches, quoique celles-ci restent plus souvent qu'autrement implicites. Pour reprendre la terminologie en usage pour désigner les courants d'analyse de la politique étrangère (et, plus spécifiquement, de la politique étrangère canadienne), nous dirons, en simplifiant, qu'on y retrouve des textes relevant de l'approche « internationaliste », de l'analyse de la prise de décision, de la théorie de la « dépendance » du Canada à l'égard des États-Unis, etc. Cet ouvrage constitue un bon exemple d'application de différentes approches face à un même sujet, et les résultats, plus souvent complémentaires que contradictoires, permettent au lecteur de bien saisir les multiples implications des problèmes identifiés.

Pour conclure, *Human Rights in Ca*nadian Foreign Policy constitue assurément une contribution remarquable à l'étude de la politique extérieure canadienne. Les auteurs soulèvent des questions essentielles, et apportent des éléments de réponses pertinents et bien étoffés. Loin de prétendre clore le débat, cet ouvrage indique plutôt le travail qu'il reste à accomplir et les contradictions à résoudre.

Stéphane Roussel

Département de science politique Université du Québec à Montréal

WINHAM, Gilbert R., Trading with Canada. The Canada-U.S. Free Trade Agreement, New York, Priority Press Publications, 1988, 91p.

Le 3 octobre 1987, après seize mois de travaux préparatoires en Commission bilatérale, le Canada et les États-Unis s'entendent sur un premier Accord de libreéchange (ALÉ) qui entre en vigueur le 1er janvier 1989. Cet épisode de haute politique cherche à clore une décennie de relations souvent tendues entre deux voisins, si l'on songe que le Canada, et notamment la province d'Ontario, constitue le principal partenaire commercial des États-Unis. L'Accord signifie que les signataires s'engagent à réduire substantiellement, et par étapes, les entraves à leurs échanges et accroître la concurrence dans leur secteur privé respectif. Une initiative d'une telle importance, prise par le Parti Conservateur (PC) de Brian Mulroney dès la fin de 1985, jouit au Canada d'une telle visibilité politique et génère un tel débat « national » que l'on doit la considérer comme le fer-de-lance de la politique néoconservatrice mise en place dans ce pays depuis 1984.

Les clivages régionaux sont très importants au Canada et expliquent en grande partie la perception contradictoire que se font les Canadiens de leurs relations avec les États-Unis. De la part de l'Ontario, province riche de plus de 9,6 millions